



SEANCE du 26 octobre 2016

Nombre de délégués en exercice : 59
Présents : 42
Excusés : 17

Date convocation : 20 octobre 2016
Date affichage : 23 novembre 2016

L'An deux mille seize, le vingt-six octobre à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente à ROCHEFORT SUR NENON, sous la présidence de Monsieur Patrick SAUTREY, Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BERNARDIN D, BUSSIERE P, CALINON S, , CHEVRIAUX J, DESGUILLE D, CROISERAT JL, DELAINE I, GAGNOUX JB, GUERRIN B, HAMDAOUI A, JABOVISTE P, GEROME J, LE BAIL J, CUINET JP, MILAVEC P, MONNERET C, NEGRELLO B, NONNOTTE-BOUTON C, PECHINOT J, ROBE B, ROUSSEAU F, SAUTREY P.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BELTRAMELLI D, GUYON JN, JANET A, LOTTE S, MICHAUD R, PANOUILLOT D, SAVOYE G.

Communauté de Communes Jura Nord : BOUVERESSE H, DURANT G, LAVRY G, PAILLARD J, RICHARD C.

Communauté de Communes Nord-Ouest Jura : TRONCIN D, VUILLEMIN M.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DEJEUX A, PERNET JM, RAMAUX S, THERY J, VILLET G.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CHEVRIAUT V, DAVID F, FORET J, LELIEVRE S, PICAUD BERNET B, POUTHIER R, VOUTQUENNE I.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : AFFLARD D, GARNIER JN.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, GAGLIARDI M, HENGY S, MONTRELAY S.

Communauté de Communes Nord-Ouest Jura : LECOMTE C.

Communauté de Communes du Val d'Amour : BORNECK S, SORIN L, VUILLET C.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur GUERRIN Bernard est désigné secrétaire de séance

Le Président et le secrétaire de séance s'assurent que le quorum soit atteint avant d'ouvrir la séance.

Après vérification des listes d'émargement, le Président et le secrétaire de séance déclarent le nombre de 37 délégués à 20 heures (puis 42 à 20h10).

Le quorum est donc atteint et la séance est ouverte.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick SAUTREY.

Le Président remercie Monsieur GEROME Jacques, Représentant la commune de Rochefort sur Nenon pour le prêt de sa salle des fêtes et de son matériel audio.

Le Président rappelle les délibérations prises lors du Conseil Syndical du 29 juin 2016, à savoir :

- Décision modificative budgétaire
- Adhésion au Centre de Gestion du Jura : convention de mise à disposition de personnel
- Conteneurs enterrés avenue Maréchal Juin : demande de collecte de la CAGD

1 / Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 29 juin 2016

Le Président demande aux membres du comité syndical s'il y a des questions ou des observations concernant le compte-rendu du conseil syndical du 29 juin 2016.

En l'absence de question et d'observation, le Président met au vote l'approbation du compte rendu du conseil syndical du 29 juin 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Comité syndical APPROUVE le compte-rendu du conseil syndical du 29 juin 2016

2 / Liste des marchés publics conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 16/06/2016 et le 19/10/2016

Le Président présente les marchés conclus entre le 16/06/2016 et le 19/10/2016 dans le cadre des délégations accordées au Président

Liste des marchés à procédure adaptée

Objet du marché	Titulaire	Montant TTC
Acquisition de bennes polyservices et caisses à compaction	S2B CONSTRUCTIONS	43 596,00 € TTC
Acquisition de sacs OM – année 2016	INTERPACK	4 372,68 € TTC
Chariot télescopique et équipements	GIACOMEL	111 480,00 € TTC reprise -18 000,00 €
Chargeuse sur pneus articulés et godets	GIACOMEL	199 080,00 € TTC Reprise – 40 800,00 €

Liste des marchés formalisés attribués par la CAO du 24/08/2016 et du 05/10/2016.

Objet du marché	Titulaire	Montant TTC
Fourniture, livraison et mise en place de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier sans contrôle d'accès et avec contrôle d'accès en option et variante	PLASTIC OMNIUM Sur la base de : - 16 OMr et 16 EMr - 14 papier et 14 verre Avec système d'identification et de contrôle d'accès, suivi du taux de remplissage (papier et verre) y compris logiciel, accès plate-forme et abonnements GPRS	Marché à bon de commande sans minimum ni maximum 439 657,20 € TTC

Descriptif		Montant en € TTC
Solution de base	Equipement enterré avec plateforme piétonnière en tôle acier larmé débordante installé sans équipement de contrôle d'accès	380 829.60
Option n° 1	Plus-value par rapport à la solution de base avec système d'identification et de contrôle d'accès au volume lisant les badges déchèterie du SICTOM de 13,56 Mhz incluant la fourniture et pose pour 32 lecteurs	39 897.60
Option n° 3	Equipement de suivi du taux de remplissage pour le verre et le papier installé ultérieurement comprenant les équipements, les abonnements GPRS annuels et l'accès à une plate-forme	13 321.20
Options n° 4 et 5	Fourniture d'un logiciel de comptabilisation des contrôles d'accès comprenant les abonnements GPRS annuels et logiciel	4 783.20
Option n° 6	Formation au logiciel	825,60
Total Général en € TTC		439 657.20

Objet du marché	Titulaire	Montant en € TTC
Acquisition d'un à 3 camions ampliroll Lot n° 1 : châssis	BESANCON POIDS LOURDS	252 823,20 € TTC (En 2016 : TF + TC2 191 682,70 € TTC)
Lot n° 2 : ampliroll et grue	ALM TF et TC2 engagées sur BP 2016 TC1 (16 T) pourra être engagée sur BP 2017	208 585,20 € TTC (En 2016 TF + TC2 126 085,20 € TTC)

Tranche ferme	Châssis 26 tonnes Ampliroll	125 398 € TTC
Tranche conditionnelle 1	Châssis 16 tonnes Ampliroll Grue	155 490€ TTC
Tranche conditionnelle 2	Châssis 26 tonnes Ampliroll Grue	180 609 € TTC

Les membres du Conseil Syndical ONT PRIS CONNAISSANCE de la liste des marchés conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 16/06/2016 et le 19/10/2016.

3 / Personnel du SICTOM

3.1 - Délibération portant sur les règles appliquées au SICTOM concernant la gestion du personnel,

Vu les délibérations du Conseil syndical en date du :

- 20 octobre 2009 relative au règlement intérieur du SICTOM de la Zone de Dole
- 1^{er} juillet 2015 relative à l'avenant n° 1 au règlement intérieur du SICTOM de la Zone de Dole
- 1^{er} juillet 2015 relative au régime indemnitaire du personnel et à l'application d'un système de décote du régime indemnitaire

Malgré l'existence d'une note de service,

Considérant l'absence de délibérations, ou de précisions relatives à certaines règles appliquées au SICTOM concernant la gestion du personnel, le Président a décidé de préciser les points suivants :

- a) Règles du retrait de pointage par agent présent sur le traitement de base indiciaire seulement :
 - Pas de pointage entrée : retrait de 0,25 heure
 - Pas de pointage sortie : retrait de 1 heure
 - Pas de pointage de la journée : retrait de 1,25 heure.
 - Tous les retards et les départs anticipés non justifiés : retrait au prorata du temps d'absence
- b) Les agents en CDD bénéficieront des mêmes règles d'avancement d'échelon et de grade que les agents titulaires mais celles-ci dépendront de la décision du Président
- c) Les primes des agents titulaires ou non varient au prorata du temps partiel thérapeutique octroyé.

Ces points pourront être ajoutés dans le règlement intérieur du SICTOM de la Zone de Dole.

Les membres du Conseil syndical sont invités à APPROUVER les règles susvisées concernant la gestion du personnel du SICTOM de la Zone de Dole à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Le Comité syndical APPROUVE les règles susvisées concernant la gestion du personnel du SICTOM de la Zone de Dole à compter du 1^{er} janvier 2016.

3.2 - Délibération portant sur l'organigramme du personnel du SICTOM chargé de la régie d'avances et de recettes,

Compte tenu des évolutions et de la nécessité de disposer d'agents en remplacement et polyvalents, le Président propose de nommer pour la régie à l'accueil (compost particulier, composteur...)

- Régisseur principale : Madame Julie LAVRY (actuellement nommée)
- Régisseurs suppléants : Mesdames Maité PROST et Véronique BONNARD
- Agents de guichet: Mesdames Sabrina DEPAOLI et Brigitte SIMERAY.

Les membres du Conseil syndical sont invités à APPROUVER l'organigramme du personnel du SICTOM chargé de la régie d'avances et de recettes à l'accueil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Le Comité syndical APPROUVE l'organigramme du personnel du SICTOM chargé de la régie d'avances et de recettes à l'accueil

4 / Situation concernant les investissements 2016

Le Président présente la situation des dépenses d'investissements en 2016 et informe les membres du conseil syndical des évolutions :

- Au 10 octobre 2016, il est engagé et mandaté 1 844 723 € (dont 943 887 € de reste à réaliser 2015) sur un objectif budgétaire prévisionnel de 2 105 521 €.
- Les investissements qui seront:
 - o non réalisés concernent les travaux de nouvelle voirie pour Alpha pour 60 000 €,
 - o décalés sont les travaux de gestion des eaux pluviales de Brevans pour 200 000 €, du hangar papier pour 115 000 € et 2 BOM pour 440 000 €.
- En fonction de ces orientations, le renouvellement d'une chargeuse pour 205 000 € et d'un camion 26 tonnes grue pour le service transport pour 191 000 € qui était programmé en 2017 ont été réalisés en 2016.

Les membres du Bureau Syndical ont pris connaissance de la situation concernant les investissements 2016 lors de la séance du 19 octobre 2016.

Les membres du Conseil Syndical ONT PRIS CONNAISSANCE de la situation concernant les investissements 2016.

5 / Techniques

5.1 - Evolution des consignes de Tri du SYDOM et proposition de modification du règlement de tri

De nouvelles consignes de tri sont appliquées à partir de début octobre 2016. Le Président présente les autocollants pour le bac couvercle gris et bac couvercle jaune fourni par le SYDOM et présente le projet d'évolution des consignes de tri. Ces autocollants sont à distribuer aux usagers.

Le SYDOM reverse une partie du soutien à la communication d'Eco emballages pour 0,30 € par habitant à ses adhérents ce qui représente 25 919 € pour le SICTOM de Dole. Ce financement servira au SICTOM pour revoir son guide du tri et autres supports, la communication et le travail des ambassadrices.

Il est proposé que les autocollants soient mis à disposition de chaque commune.

Compte tenu des nouvelles consignes de tri, le SICTOM doit mettre à jour son règlement voté le 23 juin 2011 et présente la version 2.

Les membres du Bureau Syndical ont pris connaissance, lors de la séance du 19 octobre dernier, du projet de modification du règlement de tri et ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Président ouvre le débat sur le volet « communication ».

- Le SYDOM a adressé aux administrés un courrier avec une lettre T pour bénéficier de documentations sur les consignes de tri, autocollants pour les bacs, stop pub, etc. Le SYDOM nous fournit les documents et le SICTOM se charge de les envoyer ou les remettre aux administrés.
- L'abécédaire du tri et le mémo tri sont en cours de modification, la commande est lancée et la livraison devrait intervenir d'ici une quinzaine de jours. Ces documents seront adressés par mail aux communes et pourront être envoyés sur support papier aux communes sur demande.
- Les autocollants des nouvelles consignes de tri à coller sur le couvercle du bac jaune et le bac gris pourront être distribués soit :
 - Aux adhérents qui se chargeront de les délivrer aux communes
 - Aux communes
 - Ces derniers seront mis à disposition des administrés dans les communes ou distribués par les communes dans les boîtes aux lettres des administrés

Le Président demande l'avis aux membres du conseil syndical, ou d'autres possibilités.

Monsieur PANOUILLOT demande quand les documents « mémotri » seront disponibles. Sous quinze jours, répond le Président. Monsieur PANOUILLOT fait remarquer qu'il serait souhaitable de disposer de ces derniers début décembre afin de les joindre au bulletin municipal.

Monsieur DURANT insiste pour savoir s'ils seront disponibles au 15 décembre. Le Président précise que le SICTOM fera en sorte que les délais soient respectés et que nous attendons les devis.

Monsieur JANET demande si les documents seront accessibles sur le site. Le Président répond par l'affirmatif.

L'ADEME prévoit un délai d'au moins un trimestre pour que les consignes de tri soient appliquées par les utilisateurs. Monsieur BELTRAMELLI fait remarquer que si il faut trois mois de communication, pourquoi depuis le 5 octobre il n'y a eu aucune communication sur la modification du tri et qu'il aurait fallu anticiper. Le Président précise que c'est le SYDOM qui gère la communication de ces nouvelles consignes et que le SICTOM n'avait pas d'information précise auparavant sur les nouvelles consignes de tri, et que toutes les communes n'ont pas reçu l'information du SYDOM. Monsieur BELTRAMELLI insiste sur le retard pris.

Monsieur DEJEUX demande si les emballages doivent être propres. Le Président souligne qu'il n'est pas nécessaire de laver les emballages mais qu'il faut éviter qu'ils soient trop souillés.

Monsieur RAMAUX demande pourquoi sur le document du SYDOM, le SICTOM de Dole est en zone blanche. Le Président répond que la raison provient des règles différentes de consignes de tri au SICTOM de Dole, comme par exemple pour le papier qui doit être déposé dans les points d'apport volontaire.

Un élu précise que le SYDOM était au salon « Made in Jura » à Dole et les consignes de tri présentées étaient différentes de celle du SICTOM de Dole.

Le Président demande aux membres du conseil syndical leur avis sur la distribution des documents de communication.

- Monsieur JANNET préconise une distribution en conseil communautaire qui assurera la liaison avec les communes
- Madame VUILLEMIN et Monsieur NEGRELLO optent pour une distribution aux communes

Sauf avis contraire d'un adhérent, les documents de communication seront transmis aux communes.

Monsieur GUERRIN demande quel est l'intérêt de mettre le papier en point d'apport volontaire. Le Président explique que cette méthode permet de réduire le coût de collecte et de traitement ainsi qu'une meilleure qualité du papier donc une meilleure valorisation. Par contre, le SICTOM est pénalisé par rapport au taux de refus de tri.

Monsieur PANOUILLOT demande si l'augmentation du volume du bac jaune va entraîner une amélioration du refus de tri. Le Président pense que le SYDOM va devoir changer sa grille d'évaluation de la caractérisation.

Monsieur HAMDAOUI s'interroge sur la prise en compte par le SYDOM du papier collecté à part. Le Président répond par la négative, puisque le SYDOM considère que le SICTOM est gagnant en matière de tonnage.

Monsieur RAMAUX demande s'il y aura des modifications de tournées. Le Président ne prévoit pas de modification immédiate des tournées puisque nous ne connaissons pas encore les évolutions. Cependant si l'évolution est importante, il faudra envisager de le faire. L'analyse s'effectuera au fur et à mesure. Ni le SYDOM, ni le SICTOM n'avons connaissance de la réaction des usagers face aux nouvelles consignes de tri.

Monsieur DEJEUX souhaite savoir si le SYDOM a fait une étude. L'étude sera faite à terme, avec une évolution petit à petit.

Le Président présente ensuite les modifications apportées au règlement de tri. Au vu des remarques évoquées par les membres du conseil syndical, il sera apporté les corrections suivantes :

- Retirer « vieilles chaussures »
- Ajouter « emballage de cartouches d'encre, de clé USB »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Le Comité syndical APPROUVE la version 2 du règlement de tri

5.2 Etude des déchèteries

Le Président informe les membres du Conseil Syndical que suite aux visites du Président et du vice-président en charge des déchèteries, un état des lieux des améliorations techniques et des horaires a été réalisé sur les déchèteries et il sera proposé une réflexion sur les actions à mener au cours d'un prochain bureau et conseil syndical.

Les membres du Bureau Syndical ont pris connaissance, lors de la séance du 19 octobre dernier, de cette information.

Les membres du Conseil syndical sont invités à prendre connaissance de cette information.

Le Président rappelle qu'un état des lieux des déchèteries a été réalisé et concerne essentiellement la sécurisation des sites, les travaux à réaliser et l'estimation des travaux prioritaires en matière de sécurité. Il précise qu'il est trop tôt pour présenter les améliorations d'entretien technique.

Monsieur RICHARD précise que la priorité consiste en la mise en place de garde-corps afin d'éviter les chutes de hauteur, et l'amélioration pour faciliter le travail des agents du transport.

Monsieur DURANT demande qu'un filet soit placé au-dessus des sacs de polystyrène car en cas de vent le polystyrène se retrouve éparpillé aux alentours de la déchèterie de Dampierre. Le Président répond que le nécessaire sera fait.

Monsieur DEJEUX évoque un problème de bennes pleines le samedi sur la déchèterie de Mont sous Vaudrey et que la benne à bois à double porte n'est pas pratique, ainsi qu'un problème avec l'agent de la déchèterie qui n'est pas respectueux vis-à-vis des usagers. Le Président prend note et signale que dans les certaines déchèteries les agents font preuve d'un bon accueil mais que dans d'autres les agents n'acceptent pas les remarques des usagers et manquent donc de diplomatie. Le Président précise être déjà intervenu et que cette situation est très dommageable car ces agents font bien leur travail. D'autres plus laxistes ne changent pas de comportement malgré des entretiens et des pénalités financières sous prétexte qu'ils sont titulaires. Les déchèteries sont l'image de marque du SICTOM car l'administré est en contact avec l'agent contrairement à la collecte en PAP ou PAV. Ces agents font l'objet de convocation et les consignes sont répétées. Il leur est régulièrement répété qu'ils doivent être irréprochables. Il convient d'envisager des formations surtout pour les nouveaux.

Monsieur JANET demande s'il va être mis en place une télésurveillance. Le Président informe les membres du conseil syndical que des devis ont été demandés ce jour pour la mise en place d'un dispositif de télésurveillance sur la déchèterie de Dole. Le Président précise que toutes les clôtures des déchèteries sont régulièrement sectionnées, cette vidéosurveillance permettra peut-être d'y remédier.

5.3 Choix du projet de traitement des eaux du site de Brevans

Le SICTOM avait lancé une consultation pour le traitement des eaux pluviales du site de Brevans et le président a présenté aux membres du bureau syndical les 3 scénarii possibles retenus par le bureau d'études IRH et a proposé de retenir le scénario 3 comportant la mise en place d'un filtre à roseaux et d'un bassin de confinement pour un budget de 400 000 €TTC. L'étude de la zone compostière sera à réaliser par la suite.

Pour ce faire, le Président a demandé l'autorisation au bureau syndical pour procéder au lancement de l'étude technique de ce scénario et de lancer par la suite la consultation pour les travaux.

Les membres du bureau syndical, lors de la séance du 19 octobre 2016, ont autorisé le Président à lancer l'étude technique sur la base du scénario 3 comprenant la mise en place d'un filtre à roseaux et d'un bassin de confinement.

Les membres du Conseil syndical sont invités à prendre connaissance du lancement d'une étude technique relative au traitement des eaux du site de Brevans comprenant la mise en place d'un filtre à roseaux et d'un bassin de confinement.

Monsieur RICHARD rappelle qu'une consultation sera été lancée pour le traitement des EP dont le matériel fonctionnant H24 entraîne un coût très important.

Monsieur GUERRIN découvre que les roseaux traitent aussi les hydrocarbures.

6 / Décisions des adhérents concernant la Tarification Incitative

Le Président fait part des décisions prises par chacun des adhérents du SICTOM concernant la mise en place ou non de la Tarification incitative.

Le Président propose au conseil syndical de prendre acte des délibérations des différents adhérents.

A la demande de certains de nos adhérents, une réflexion sera lancée par le SICTOM sur la réorganisation en général du SICTOM et particulièrement sur la collecte.

Le Président rappelle la délibération du conseil syndical du 30 mars 2016 et la présentation de l'étude INDDIGO sur la tarification incitative et des projets de tarifs aux élus de 4 adhérents sur 5 entre avril et juin 2016. Cette présentation a concerné la communauté de communes de la Plaine Jurassienne, la communauté de communes de Nord-Ouest Jura, la communauté de communes de Jura Nord et la communauté de communes du Val d'Amour. Seule la communauté d'agglomération du Grand Dole n'a pas souhaité cette présentation.

Chaque vice-président prend la parole pour évoquer la décision de sa collectivité.

- Monsieur TRONCIN : la CCNOJ ne s'est pas prononcé car sera dissout au 01/01/2017
- Monsieur SAVOYE : la CCPJ a voté 27 voix contre, 1 abstention et 1 pour. Il regrette que le débat ne se soit pas dirigé vers la réduction des déchets mais la CCPJ est prête à revoir le projet avec maintien des prix
- Monsieur THERY : la CCVA a voté 30 voix contre et 2 pour
- Monsieur RICHARD : la CCJN est favorable, 30 voix pour et 5 contre, avec certaines prescriptions, comme le passage en Co.5 ou la facturation à l'utilisateur. La CCJN est prête à travailler avec le SICTOM sur une meilleure communication. Monsieur DURANT précise que la RI est un bon moyen pour réduire les déchets et que la mise en œuvre de la RI sera faite en collaboration avec le SICTOM. Le Co.5 est l'objectif à atteindre puisque le taux de présentation dans sa commune est de 50%. Monsieur DURANT précise qu'il est à la disposition du SICTOM pour commencer ce travail dès réception de la délibération.

Madame CRETET devait présenter les conclusions pour la CAGD. En son absence, Le président demande quel représentant de la CAGD souhaite prendre la parole. Madame NONNOTTE-BOUTON prend la parole :

- La CAGD a voté contre la tarification incitative avec le souhait de travailler avec le SICTOM sur la réduction des collectes, l'amélioration de la communication.
- Les études faites n'ont pas satisfait les élus

Le Président prend acte de la décision des adhérents et en particulier celle de la CCJN.

Le Président a bien senti que les adhérents souhaitaient une réflexion sur les modes de collecte avec le passage en C 0.5 à généraliser ou pas. Le Président et le Directeur se sont rendus dans le haut jura où la collecte s'effectue en PAV pour le gris et le jaune. Le Président est favorable à des réflexions à avoir dans ce domaine et le SICTOM va y travailler dans les prochaines semaines.

Monsieur HADAOUÏ s'interroge sur l'aide versée par l'ADEME pour la mise en place de la tarification incitative et plus particulièrement sur les sommes déjà versées. Le Président précise que l'ADEME nous a laissé entendre que les aides seraient reprises au prorata de la population. Monsieur HADAOUÏ demande donc si le SICTOM devra rembourser. Le Président répond que le remboursement sera inscrit au budget primitif 2017 mais que les aides de l'ADEME n'ont jamais été inscrites au budget, il est cependant dommage de ne pas les toucher.

Monsieur BERNARDIN pense qu'il faut continuer à travailler sur ce dossier, qui n'était pas mûr, mais ce sera nécessaire pour réduire les déchets. Monsieur DURANT invite les élus à la présentation de la RI à la CCJN.

Monsieur GUERIN souligne que la subvention de l'ADEME a servi à la mise en place des puces sur les bacs et des badges d'accès en déchèteries, que ces équipements ont été utiles et ont fait changer les habitudes des usagers. Le Président le remercie pour sa remarque et prévoit d'utiliser ces arguments auprès de l'ADEME pour négocier la subvention. En effet, les investissements n'ont pas été inutiles mais sans entrer dans les détails, le SICTOM va travailler sur :

- La fréquentation des déchèteries et modifier les horaires
- Le taux de présentation et la demande des communes de passer au Co.5

Ces équipements sont une base de données considérables et indispensables aux réflexions de demain.

Les membres du Conseil syndical PRENNENT ACTE des délibérations des différents adhérents

Questions diverses :

Le Président informe les membres du comité syndical que le bail avec Alpha Carbone / Alpha Recyclage a été signé mardi dernier tel qu'il a été présenté, déclenchant ainsi le paiement des loyers.

Le Président informe les membres du comité syndical du courrier de Monsieur HAMD AOUI le questionnant sur l'enfouissement de l'amiante, sa traçabilité, connaître les tonnages et le rôle de chaque partenaire.

Une procédure judiciaire est en cours, et un expert a été nommé. Une visite a été réalisée sur le site avec le SYDOM, la société BIPE et les agents de la Préfecture. L'expert doit remettre sous peu son rapport définitif et nous serons prochainement convoqués au tribunal administratif. Le Président ne souhaite donc pas se prononcer ou prendre parti car cela pourrait se retourner contre le SICTOM.

Monsieur GUERIN demande où va l'amiante. Le Président confirme que le SICTOM ne prend pas l'amiante car les conditions techniques de collecte et de traitement sont trop lourdes.

Monsieur ROBE demande au nom du club de VTT une aide pour leur effort sur le tri lors de leurs manifestations. Le Président n'exclut pas une éventuelle réflexion à avoir au niveau des tarifs des associations. Le Directeur précise que le bac jaune est gratuit dans ce cas-là selon les tarifs votés.

Madame CALINON évoque un problème survenu après une fête dans son village. Les jeunes ont voulu trier et ont placé en sac les déchets recyclables (une quinzaine). Ces derniers ont été refusés au SICTOM.

La séance est levée à 22h50.

Le Président
Patrick SAUTREY

